



**COMPTE-RENDU DÉFINITIF
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 05 NOVEMBRE 2019**

Le mardi 05 novembre 2019 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mardi 29 octobre 2019 par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, M. BOHBOT, Mme BROSSSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, M. GAU, Mmes GAILLANNE, GAUTREAU, GUY, JEMNI, M. JOMIER, KONÉ, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mme SOLANS, MM. THÉBAULT, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

Mme BARANDA à Mme JEMNI, Mme RICHARD à M. DAGNAUD.

Absent-e-s excusé-e-s :

M. CHERFA, Mmes DAREAU, M. GIANNESINI, Mmes GRAPIN-DAGORNO, HOLLARD, MM. JOURNO, KOCH, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mmes MALAI, ONGHENA, M. PENINO, Mme POUDIOT, M. TINTI.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats. Il rappelle ensuite que depuis quelques mois, le conseil se tient dorénavant dans la Salle des fêtes, permettant d'accueillir les élus et le public dans de meilleures conditions.

Une information est fournie : le retrait de la délibération DEVE 171 (le point 13 de l'ordre du jour). Cette délibération se retrouvera dès le mois de décembre, mais à ce stade, elle n'était pas tout à fait prête. L'ordre du jour est présenté.

Sophie MINDAY fera un point d'étape sur le déploiement de la nouvelle collecte des déchets alimentaire, porté par l'arrondissement. Avant cela, une communication (le point 3 de l'ordre du jour) permet à la Direction de la construction Patrimoine et Architecture de faire un bilan récapitulatif des grandes opérations menées de 2015 à 2018. L'arrondissement est concerné par trois opérations. En premier point, il y a eu la rénovation et extension du groupe scolaire maternelle Fessart et du collège Claude Chappe. Une opération ambitieuse de 21 millions d'euros, qui a permis de démolir et reconstruire l'école maternelle du 36 rue Fessart, en service depuis la rentrée 2018. L'opération a été jumelée avec la rénovation et extension du collège Claude Chappe, un des plus anciens de l'arrondissement, conçu dans les années 1930, avec des modernisations successives. L'établissement ne correspondait plus au confort pédagogique, que les collégiens et enseignants attendent d'un collège parisien. L'opération a

été déployée sur trois années, parce qu'il y avait la nécessité de maintenir le collège en fonctionnement. Dès la rentrée 2018, il y a eu la livraison d'un nouveau bâtiment, réalisé en cœur d'îlot, avec la mise en service du bâtiment années 1950, après sa rénovation. Depuis la rentrée 2019, le bâtiment années 1930 a été remis en service après sa rénovation complète, il répond aux exigences nouvelles d'accessibilité. Pour mémoire, pendant longtemps, la salle de permanence faisait office de réfectoire, et un CDI avait été ouvert dans l'ancien appartement de fonction du principal. Aujourd'hui, l'opération est arrivée à terme. C'est un beau bâtiment, qui permettra d'agrandir la capacité d'accueil dès la rentrée prochaine, progressivement, le collège passera de seize à vingt divisions, soit cinq classes par niveau. Cela permettra d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves du quartier du Plateau, et pas seulement, car le collège Claude Chappe, très ouvert à la mixité sociale, recrute sur toute une partie de la place des Fêtes, assurant ainsi une bonne dynamique pédagogique. Dernier élément sur cette opération : sur une proposition du conseil d'administration du collège, en lien avec le conseil de quartier, et le soutien de la mairie, il a été décidé de dénommer le collège, Claude Chappe/Ida Grynszpan, de façon à rendre hommage à une figure légendaire, ayant porté le témoignage de sa déportation, épisode tragique de notre histoire collective. Ida Grynszpan était une enfant du quartier, il semblait logique que le collège puisse porter son nom.

En deuxième point, les opérations de performance énergétique, réalisées à Paris, concernent une soixantaine d'écoles de l'arrondissement. Les piscines ont aussi fait l'objet de ces opérations pour minimiser les dépenses énergétiques, améliorer le confort thermique des établissements. La Ville a l'enjeu majeur d'une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques dans l'ensemble de son parc d'équipements.

En dernier point, la troisième opération évoquée dans cette communication et chère à la mairie : la médiathèque de la place des Fêtes, installée rue Jean Quarré. Le projet, présenté en réunion publique à plusieurs reprises, a été préparé par un processus participatif exceptionnel, conduit sur plusieurs années. Ce projet écologique est ambitieux, c'est le premier bâtiment d'envergure qui repose sur un principe d'avenir : transformer des bâtiments existants pour leur donner une nouvelle vie. L'époque de tout détruire est révolue, notamment parce que le coût écologique est plus raisonnable, et qu'il est possible d'arriver à des projets de grande qualité.

La médiathèque sera belle d'un point de vue architectural, dans son parti pris écologique, et ambitieuse sur son contenu culturel, avec les équipes de la DAC. Le 19^e arrondissement ne pouvait pas rester dépourvu de médiathèque. C'est une première étape. La médiathèque sera accompagnée d'une maison des réfugiés, un lieu qui a vocation à perpétuer l'histoire de Jean Quarré. Cette maison des réfugiés intégrera les locaux voisins de la médiathèque, sur le site Jean Quarré. Il ne s'agit pas d'un lieu d'hébergement, mais d'un lieu dédié aux associations et aux citoyens qui accompagnent les réfugiés dans leur parcours d'intégration. La situation est urgente. Il y a bon espoir que l'État entende la nécessité de débloquent les moyens pour sortir de la situation d'inhumanité, connue porte de la Chapelle, porte d'Aubervilliers et porte de la Villette.

Au-delà de l'hébergement d'urgence, il faut penser à l'étape suivante. L'hébergement d'urgence ne peut être déconnecté d'un parcours d'intégration, qu'il faut faciliter, avec des structures d'apprentissage de la langue, et de formation professionnelle. Les réfugiés qui ont vocation à inscrire leur vie sur le territoire pourront le faire avec des projets d'accès à l'autonomie. C'est le sens et l'ambition de cette future maison de réfugiés que l'arrondissement est heureux et fier d'accueillir.

Il est rappelé que la communication ne fait pas l'objet de vote.

Mme FUCHS est entrée au point 4 de l'ordre du jour, elle n'a donc pas voté les points 1 à

3.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192019032 Désignation du secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192019033 Adoption du compte rendu de la séance du 18 septembre 2019.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

Mme Sophie MINDAY, rapporteure :

3. Communication sans vote : « Paris fait Paris » : présentation du bilan des déclarations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

[Entrée de Mme FUCHS]

Sophie MINDAY présente ce point d'étape sur le lancement de la collecte des déchets alimentaires, une belle aventure pour la mairie et les habitants.

Le 19^e arrondissement est le troisième arrondissement parisien (après les 2^e et 12^e) dans lequel se déploie la collecte sélective des déchets alimentaires.

Pour rappel, les déchets alimentaires représentent jusqu'à un tiers du contenu des poubelles. Jusqu'à présent, ils ne faisaient pas l'objet d'un tri distinct, incinérés avec toutes les ordures ménagères. Or, leur incinération n'a aucune vertu énergétique, car ils contiennent principalement de l'eau. La collecte mise en place permet de détourner les déchets alimentaires et de les valoriser sous forme de compost et biogaz. Depuis le début de l'année, la mairie communique sur le lancement de ces collectes, et s'est engagée depuis la rentrée de

septembre. Des containers de tri (couvercle marron) ont été distribués, dans tous les immeubles dont les locaux-poubelles ont été jugés équipables, soit 88 % des immeubles de l'arrondissement. Après la phase de distribution des containers, les agents de la Ville et du syndicat intercommunal du traitement des déchets, ont engagé un vaste porte-à-porte, pour remettre aux habitants des immeubles concernés un kit de tri, constitué d'un bac pour le recueil des déchets alimentaires et de sacs compostables. Ce porte-à-porte représente un énorme travail : 84 000 logements à visiter. Aujourd'hui, 33 000 kits de tri ont été distribués, soit 40 % des logements visités. Le centre de l'arrondissement a été couvert, le sud est en cours, le nord suivra prochainement. Tous ceux qui sont en possession de leur kit de tri peuvent commencer la démarche de tri alimentaire, et les déposer dans les containers dédiés.

La collecte par les camions de la Ville a débuté, aujourd'hui 22 tonnes de déchets ont pu être collectés, ce qui permet de produire 6450 kilos de compost et 1400 litres de biocarburant. Les masses sont déjà consistantes. Le déploiement des kits se poursuit, plus lentement que prévu.

La difficulté principale rencontrée est d'accéder aux immeubles. Mais les retours sont très positifs, un certain enthousiasme s'exprime à ce sujet, il y a très peu de retours négatifs.

Les équipes d'éco-animateurs expliquent la démarche de tri, les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Outre la problématique d'accès aux bâtiments, il y a parfois quelques bailleurs et gardiens récalcitrants, dans ce cas les habitants sont invités à s'adresser à la mairie, pour pouvoir opérer une médiation auprès des gardiens et du personnel de proximité.

En conclusion, il est signalé que le 19^e arrondissement est la plus importante « commune » de France à lancer cette collecte de déchets alimentaires. Jusqu'à présent, aucune collectivité territoriale de cette envergure n'avait été concernée par une telle collecte.

M. DAGNAUD ajoute que le 19^e arrondissement a l'habitude d'être en tête de projets d'innovation. C'est une petite révolution dans le traitement des déchets. Sophie MINDAY est remerciée pour avoir aidé à la mise en place du dispositif, ainsi que les équipes du DPE, mobilisées pour réussir ce déploiement. Il y a eu un gros travail de préparation depuis des mois, mobilisant les partenaires, notamment les bailleurs sociaux, présents dans l'arrondissement. L'époque montre une vraie attente, une disponibilité nouvelle chez les concitoyens, qui sont demandeurs et impatients de prendre part à cette nouvelle façon de trier. Les ressources naturelles sont limitées, leur usage doit être plus précautionneux.

Cela passe aussi par des gestes du quotidien. À travers cette collecte, les concitoyens ont la possibilité depuis leur cuisine, d'être des acteurs majeurs dans la valorisation des déchets alimentaires, qui n'ont rien à faire dans les processus d'incinération. La mairie est fière et heureuse que le 19^e arrondissement ouvre la voie. Cette collecte peut être généralisée sans aucun doute à l'échelle de Paris. Les habitants sont remerciés pour leur mobilisation.

M. BOHBOT pose la question du lieu où sont retraités les déchets.

Mme MINDAY répond d'abord que le porte-à-porte est plus optimal depuis la rentrée qu'en période estivale, après avoir observé l'expérience précédente des 2^e et 12^e arrondissements. Dans cette première phase de lancement, les résultats sont satisfaisants. Ensuite, pour ce qui est du traitement des déchets, le procédé est dans une phase intermédiaire, car les marchés de traitement du SITOM seront renouvelés à la rentrée de l'année prochaine. Actuellement, les déchets alimentaires des habitants du 19^e sont acheminés à Gennevilliers sur une plateforme de transfert, et traités dans des usines spécialisées dans le Nord de la France, sous forme de biogaz. Néanmoins, cette phase est intermédiaire, l'objectif est de traiter ces déchets en Ile-de-France, sachant que l'émergence d'unité de traitement de ce type de déchets est complexe, il y a parfois des oppositions farouches des habitants.

4. 2019 DPE 14 Subventions (74 080 euros) et convention avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MINDAY, M. BOHBOT

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur:

5. 2019 DU 218 Acquisition par voie d'adjudication de 6 lots de copropriété 68 rue d'Aubervilliers (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC

M. MADEC présente la délibération. La parcelle située au 68 rue d'Aubervilliers est un terrain vague sur lequel a été construit un ensemble d'immeubles très dégradés, démolis en 1999, par arrêté préfectoral. La Ville a acquis un certain nombre d'unités et souhaite acquérir l'ensemble de la parcelle. Cette volonté est facilitée par le fait qu'il y a un syndicat de copropriétaires qui gère la parcelle, que certains propriétaires ont disparu (décès, départ à l'étranger), et que le syndicat de copropriétaires souhaite vendre les six derniers lots par adjudication. La Ville est volontaire pour acquérir ces six lots. Sur la parcelle, 25 logements seraient réalisés, une opération innovante, car ce serait l'une de premières pour l'office foncier solidaire, mis sur pied par la Ville, constituée de celle-ci et des trois bailleurs principaux. Il s'agit de réaliser du logement en accession sociale à la propriété. Les acquéreurs seraient propriétaires de l'usufruit et non de la nue-propriété, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les acquisitions seraient réservées à des Parisiens sous le plafond de ressources de logement social. Le droit d'habiter serait cessible à des personnes qui vivent dans un logement social, transmissible en cas de décès, mais il ne peut être occupé que par des personnes sous le plafond de ressources du logement social. Le prix de vente maximum serait de 5000 € le mètre carré. Ce serait une des premières opérations lancées dans Paris.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

6. D1919034 Adoption de l'état spécial du 19^e arrondissement pour l'exercice 2020.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. BOHBOT

Mme JEMNI présente cette délibération, sur le projet de budget 2020, classée par nature de dépense. Le budget se devise en trois grandes dotations.

La première dotation est destinée aux habitants, à la démocratie, à la vie locale, et aux interventions sur des équipements de proximité. Pour 2020, elle est fixée à 1 million 65 980 euros.

La dotation de gestion locale permet au conseil d'arrondissement d'exercer sa compétence de gestion des équipements de proximité, et la mairie. Elle est fixée à 14 millions 540 898 euros.

La dotation d'investissement permet de réaliser des équipements d'investissement. Elle est de 512 314 euros.

Mme JEMNI présente cette délibération, sur le projet de budget 2020, classée par nature de dépense. Le budget se devise en trois grandes dotations.

La première dotation est destinée aux habitants, à la démocratie, à la vie locale, et aux interventions sur des équipements de proximité. Pour 2020, elle est fixée à 1 65 980 euros.

La dotation de gestion locale permet au conseil d'arrondissement d'exercer sa compétence de gestion des équipements de proximité, et la mairie. Elle est fixée à 14 540 898 euros.

La dotation d'investissement permet de réaliser des équipements d'investissement. Elle est de 512 314 euros.

Le montant global de ces dotations est de 16 319 692 euros, et représente le budget primitif pour 2020.

Quelques précisions, concernant l'animation locale, le calcul de la dotation 2020 résulte, à l'instar des années précédentes, de l'application des critères votés par le Conseil de Paris en 2008. Ces critères sont : la population légale de l'arrondissement, les foyers fiscaux relevant de la première tranche de revenus, les effectifs scolaires pour le premier degré, les collèges et établissements d'éducation prioritaire. Ces critères ont été actualisés. En conséquence, le montant a été fixé à 577 293 euros pour 2020.

Le montant de dotation de gestion locale augmente de 2 %, soit 264 236 euros pour couvrir de nouvelles dépenses, comme l'accueil de la petite enfance, l'entretien des instruments de musique de conservatoire, et les charges de deux bibliothèques.

Enfin, le montant de la dotation d'investissement augmente de 65 910 euros, soit 15 % au regard des nouvelles modalités du calcul des fonds du maire. Les fonds du maire correspondent aux recettes issues des caisses de mariage (mise à disposition des salles). En 2018, les fonds du maire ont représenté un total de 86 910 euros.

Le montage choisi a été le suivant : 65 910 euros pour la dotation d'investissement, une aide de 6 000 euros au centre d'action sociale de la Ville de Paris, pour l'accompagnement social de personnes suivies dans le 19^e, 15 000 euros de subventions à des associations locales, votées dans ce conseil.

Avant ce vote, des remerciements particuliers sont adressés à Aurélie JEAN, la directrice adjointe des services, toute l'équipe de l'État spécial, et la direction générale des services dans sa globalité.

M. BOHBOT complète le propos. Ce projet est vraiment propre au conseil d'arrondissement, car il s'agit du budget de l'arrondissement, la dotation sert à faire fonctionner les équipements de l'inventaire. La dotation d'investissement est la plus importante, son augmentation est compréhensible, car il y a quelques semaines, des éléments supplémentaires (notamment des espaces verts) ont été enregistrés à l'inventaire. Le regret porte sur la dotation d'animation locale. Selon les chiffres de la majorité municipale, depuis le budget primitif, de 2016 à aujourd'hui, cette dotation n'a pas augmenté. Elle est pourtant importante, car elle sert la démocratie locale : elle permet de financer les conseils de quartier, les budgets participatifs, l'information des habitants. Il y a là un souci. Certes, les critères ont été fixés par le Conseil de Paris en 2008, revus il y a quelques semaines, mais au regard des sommes importantes attribuées aux conseils d'arrondissement, à la mairie d'arrondissement par la Ville de Paris, il y a matière à réflexion pour revoir le format et les calculs qui prédominent dans cette dotation. Ne pas faire évoluer ce chiffre, conduit à y réfléchir dans la période qui vient.

Mme JEMNI répond que la dotation d'animation locale est calculée sur une base de délibérations votées au Conseil de Paris. Pour 2020, les données ont été actualisées. Quelques chiffres concernant l'actualisation de ces données, comme la population légale. Au 1^{er} janvier 2018, les sources de l'INSEE sont de 187 760 habitants, alors qu'en 2017, elles étaient de 187 081.

Malgré les baisses, il y a quand même un équilibre. La remarque de M. BOHBOT est entendue.

M. DAGNAUD rappelle qu'avant, la mairie était très en deçà des 16 millions d'euros du budget de l'état spécial. C'est avant tout la marque de la décentralisation engagée, par toutes les équipes municipales, reconnaissant le rôle central des mairies d'arrondissement dans la gestion de proximité. Si aujourd'hui, la mairie a, dans l'inventaire des équipements, une responsabilité sur le fonctionnement des écoles, des crèches, des gymnases, bibliothèques, parc, etc., cette responsabilité est récente à l'échelle de l'histoire de Paris. Le bout du processus n'a pas été encore atteint, les points d'équilibre continueront à bouger. Pour rappel, la dotation d'investissement qui progresse de 15 % n'existait pas il y a quelques années. Cette reconnaissance de la capacité des mairies d'arrondissement à décider d'une partie de leurs investissements est une nouveauté.

M. BOHBOT est félicité, en tant que porte-parole de l'opposition, exercice dont il s'acquitte brillamment. Même si le paradoxe de demander plus de dépenses, et moins d'impôts, est souligné.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1

M. Jérôme AMORY, rapporteur:

7. 2019 DPSP 13 Subventions (79 207 euros) et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. AMORY

M. AMORY souhaite attirer l'assemblée sur cette délibération, et y associe M. AHOUDIAN. Le dispositif Ville Vie Vacances est un dispositif exemplaire, totem de la politique de la ville, il revient à la mairie de le défendre ce soir, en effet cette délibération relève de la DPSP. Mais elle est exemplaire, car elle part de partenariat entre la Ville et l'État. La Ville de Paris est un acteur très volontaire sur la question des vacances. La problématique des vacances est connue dans le 19^e arrondissement. Paris Plage permet à une bonne partie des habitants qui ne peuvent pas partir en vacances d'avoir accès à des vacances. Ville Vie Vacances permet à des Parisiens de 11 à 18 ans de pouvoir partir, d'accéder à des activités ludiques et sportives, des actions conçues comme des actions de préventions.

Cinq associations du 19^{ème} sont porteuses de projet. Parmi les priorités qui sont souhaitées pour Ville Vie Vacances : donner une place aux jeunes filles dans les actions, et des horaires plus larges en soirée pour rencontrer une population de jeunes qui voudraient faire des activités en nocturne. Il est également souhaité un démarrage plus précoce, dès le mois de juin, pour les collégiens de la 6^{ème} à la 4^{ème} qui se retrouvent sans collège au moment du brevet.

En conclusion, l'inquiétude concernant la pérennité de ce dispositif est exprimée. Ce totem de la politique de la Ville est exemplaire d'actions recherchant le rapprochement entre la police et la jeunesse. La mairie du 19^e a pris part à ce rapprochement, en accueillant deux années consécutives le dispositif Prox'Aventure, place de la bataille de Stalingrad, dédié aux collégiens. Pour Ville Vie Vacances, les policiers n'ont plus de temps disponible, pris par leurs horaires chargés. Ils ne peuvent plus s'investir comme avant, et cela interroge sur le devenir du dispositif.

Une dernière inquiétude concerne la préfecture de Paris, qui ne semble pas se désengager, mais qui a suspendu un partenariat avec UCPA Sport, dans le cadre de Ville Vie Vacances. UCPA Sport reste soutenu.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE, rapporteur:

8. 2019 DAC 576 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Amokrane Ould Aoudia 42 avenue Mathurin Moreau à Paris 19^e.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. BOHBOT, M. GAU, M. CHICHE

M. BOHBOT intervient au sujet de cette délibération jugée complexe, car la guerre d'Algérie réveille des blessures qui ne sont pas encore cicatrisées. L'histoire, comme dit Benjamin Stora n'est pas borgne. Il y a eu des deux côtés, une guerre civile, des tortures, enlèvements et massacres qui ont émaillé cette période. Il y a eu des gouvernements successifs, avec des sensibilités différentes, sous la IV^{ème} République et au début de la V^{ème} République.

Cet avocat a été assassiné en 1959. Une plaque a déjà été apposée, rue Saint-Marc, à la demande du conseil du 2^{ème} arrondissement, à l'endroit où se situait son bureau. Il est demandé ce soir d'apposer une plaque devant son domicile. Cette demande ne choque pas. Le vœu présente un avocat qui s'est battu pour les droits de l'Homme, et qui a défendu des gens qui combattaient la France, mais c'était son choix. Le FLN combattait la France. Or, le conseil d'arrondissement représente la République, le sens même du code de collectivité territoriale.

Les circonstances de la mort de cet avocat ne sont pas évoquées dans le vœu, avec raison, car elles n'ont jamais été élucidées. L'affaire n'a jamais été jugée.

Ce qui gêne, ce n'est pas de rappeler la mémoire de cet avocat dénonçant la torture (et il avait raison de le faire), mais le texte qui figure dans ce vœu : « Ici a vécu (...) pour avoir été l'avocat des militants du FLN ». La formulation pose problème. Il serait plus acceptable de dire « l'avocat qui a dénoncé la torture », une déviance de la République, réprouvée de tout temps. Il n'est pas possible d'apposer une plaque sur laquelle est célébrée une personne, dont on dit qu'il a soutenu des gens combattants la France. Ce n'est pas de nature à apaiser le débat, à rassembler, dans une période où l'on parle de fracture, de communautés et communautarismes. La délibération ne sera pas votée en l'état. Il est possible de peut-être trouver un accommodement en modifiant le texte de la plaque, en signalant surtout le combattant que l'homme a été contre la pratique de la torture.

M. GAU réagit à cette intervention, et s'excuse par avance de son manque de culture historique et mémorielle, ne connaissant pas les détails de la vie de Ould Aoudia. L'intervention M. BOHBOT pose des questions, un débat qu'il faut avoir dans le contexte actuel d'une fracture de la société. Cependant, deux choses gênent. D'abord, l'emploi de terme de « guerre civile » pour qualifier la guerre d'Algérie, le terme actuel, comme le terme « les événements » ne sont plus employés. C'est une guerre, qualifiée comme telle par les historiens, dus à l'entrée dans un processus de la décolonisation pendant plusieurs années. Sa transmission aux futures générations pourrait être nettement améliorée. En deuxième lieu, il y a la mention aux militants du FLN.

M. BOHBOT préfère qu'il soit mentionné l'homme qui a dénoncé la torture, or qui était massivement torturé pendant la guerre d'Algérie, si ce n'est les militants du FLN. Ils se sont battus contre l'État français de l'époque, mais il est possible d'avancer dans la reconnaissance des erreurs passées du pays, ce qui ne ferait qu'améliorer la concorde dans le peuple français. Par exemple, les actes posés par Jacques Chirac à l'époque, concernant la reconnaissance de la collaboration, avaient été remarqués. Tout ce qui va dans le sens de la reconnaissance de la mémoire, comme la reconnaissance d'errances du pays, permet d'avancer vers plus de concorde.

M. CHICHE intervient ensuite. Cette délibération montre l'importance d'arriver à une mémoire apaisée, un travail mené depuis le début de la mandature, avec le « Mois des mémoires » qui essaie de ne pas être dans la concurrence des mémoires, mais dans leur complémentarité. Son profond désaccord avec M. BOHBOT est exprimé. Le temps de la réconciliation est venu. Aujourd'hui, la mémoire peut - être plurielle, y compris sur l'Algérie. C'est l'honneur des responsables politiques de dépasser les demandes des diverses associations. Il est possible de conjuguer deux mémoires, c'est le rôle des élus. La force des élus est de pouvoir tenir le même discours, quels que soient les interlocuteurs, y compris sur un sujet tragique, qui a autant divisé et qui peut fracturer.

Le 17 octobre 1961, journée terrible durant laquelle le préfet Papon a donné des instructions causant des morts, est commémoré par la mairie de Paris chaque année. La mairie du 19^{ème} arrondissement a organisé ici même il y a deux semaines, une matinée de réflexion et de travail, avec des historiens, des anciens combattants et des anciens du FLN, des anciens harkis. C'est le rôle d'une municipalité, des élus de faire se rencontrer ces personnes. Cette histoire a bouleversé les cœurs. Le temps est venu. Si un hommage est rendu à cet avocat,

anticolonialiste et pacifiste, c'est pour deux raisons, sans travestir l'Histoire. Cet avocat a défendu des clients victimes de torture pour appartenance au FLN. Cette plaque et sa formulation semblent retranscrire une part de la vérité historique. Ce serait un honneur de voter à l'unanimité cette délibération et apposition de plaque, ce qui ne signifie pas prendre parti pour un camp. L'histoire est regardée, un hommage est rendu aux habitants, quelle que fût leur position, car un travail de mémoire est engagé. La vérité historique permet de réprouver ces actes de guerre et de torture commis à l'époque.

M. DAGNAUD approuve cette sagesse, qui vise à concilier l'ensemble des mémoires. L'arrondissement s'est donné ce rôle à travers de nombreuses initiatives, afin de faire coexister des mémoires différentes, qui ont vocation à s'ajouter les unes aux autres, et converger vers un destin commun. La tâche est exigeante, parfois compliquée, mais c'est un devoir dans un arrondissement comme le 19^{ème}, où les histoires et mémoires sont plurielles. Les élus ont la responsabilité et le devoir de les faire se rencontrer, se comprendre et avancer d'un même pas. Le Conseil de Paris prolongera cet échange. Un avis favorable à la délibération est émis, en prenant acte de la suggestion rédactionnelle de M. BOHBOT.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. 2019 DAC 577 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Commune de Paris exécutées au parc des Buttes-Chaumont, au niveau de l'entrée Armand Carrel, sur les grilles du parc (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. CHICHE, M. BOHBOT

M. CHICHE présente cette délibération, qui remonte le temps. Car, le temps peut faire œuvre de réparation. C'est l'honneur de la Ville de Paris de regarder son histoire en face, en particulier le parc des Buttes Chaumont, qui a une histoire riche. Un hommage a déjà été rendu à Madeleine Riffaud et aux combattants contre l'ennemi nazi, et plus récemment au combattant espagnol assassiné rue Manin.

Ce soir, il s'agit de travailler une histoire connue, et peu connue en même temps. La Commune de Paris est reliée au Mur des fusillés, à l'histoire du 20^e arrondissement, mais il est vrai qu'un épisode tragique de l'insurrection communale menée est celui qui s'est déroulé dans le parc des Buttes Chaumont. Au lendemain de la guerre franco-prussienne, la République est proclamée dans la moitié nord de la France uniquement. Paris est assiégé, une année terrible commence. Le 18 mars 1871 marque le début de la commune, avec le soulèvement des quartiers

populaires. Ils ont fait preuve d'une certaine inventivité démocratique. Les combats ont duré plus de soixante-douze jours. L'armée d'Adolphe Thiers entre dans Paris, et reprend un à un les différents quartiers de la capitale. Les derniers bastions de résistance seront dans le 20^e arrondissement et le 19^e, au Père-Lachaise et dans les Buttes Chaumont. Les communards des Buttes Chaumont, entre 300 et 800, sont tués et jetés ensuite dans le lac des Buttes Chaumont. Des passages de l'ouvrage *Les Huit Journées de mai* sont cités : « *aux Buttes Chaumont, on avait noyé trois cents cadavres, qu'on avait pas eu le temps d'enterrer (...) on voyait des colonnes de fumée s'élevant au milieu des massifs. C'était les corps des fédérés, entassés en piles énormes qu'on brûlait après les avoir inondés de pétrole* ». Le bilan aujourd'hui est estimé entre 17 000 et 30 000 morts sur toute la bataille de la Commune, et de ces huit jours sanglants. Il est proposé d'adopter la plaque ainsi rédigée : « *Durant la Commune, dans ce parc, les 27 et 28 mai 1871, des centaines de communards furent exécutés sans procès. Hommage à eux et à la Commune de Paris de 1871* ».

M. BOHBOT réagit à propos du texte de la plaque. La répression a été terrible, insupportable et condamnable. Cependant, la Commune ne représente pas les idéaux de la Ville de Paris. Certes, ils ont fondé le parti communiste, menant au joug marxiste en Europe. M. BOHBOT peut rendre hommage aux personnes lâchement assassinées, aux exactions, mais n'a aucune envie de rendre hommage à la Commune de Paris, dont l'idéologie n'est pas celle de la République.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1

M. Gabriel GAU, rapporteur:

10. 2019 DJS 229 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. GAU, M. BOHBOT

M. GAU présente la délibération, et dit être le second intervenant sur le sujet « vacances » après M. AMAURY de ce conseil de novembre. Cette délibération reconduit un dispositif indispensable, élément-clé de la politique jeunesse.

Paris Jeunes Vacances a un succès croissant chaque année parmi les jeunes du 19^e, premier arrondissement pourvoyeur de ce dispositif. C'est donc une très bonne nouvelle, le droit aux vacances est considéré comme un droit fondamental. Partir et revenir représentent une expérience émancipatrice, qui libère des enfermements, du quartier ou du quotidien. C'est un véritable palier vers l'autonomie, le dispositif encourage des voyages autonomes entre jeunes, avec une construction de projet, une budgétisation. Cette démarche pédagogique est intéressante. La délibération comporte un petit bémol : le succès du dispositif devrait imposer un engagement budgétaire plus élevé. Cette année, sur les 18 000 € attribués, il ne reste que 300 €. À l'approche des vacances de Noël, qui font souvent l'objet d'une forte demande, la mairie attend de savoir s'il y a un reliquat de la Direction de la Jeunesse et des Sports, et reste favorable à la poursuite de ce dispositif. Il est souhaité que la suite aboutisse à un geste budgétaire supplémentaire.

M. BOHBOT demande s'il y a un document de la mairie du 19^e qui présente le profil des bénéficiaires, comme le document de la Ville de Paris existant.

M. GAU répond que le profil des jeunes est varié, et qu'il représente M. le Maire a chaque jury d'attribution d'aide de 100 €, ou 200 € (sur justificatif social, comme CMU, etc.). Il y a une grande diversité dans la tranche de 16 à 30 ans, ces jeunes passent par des structures relais dans l'arrondissement (associations locales, centres Paris Anim'). Il n'y a pas de profil type, autant de jeunes hommes que de jeunes femmes, etc. Le dispositif est généraliste. Mais il est possible de travailler sur un document statistique.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

11. 2019 DJS 236 Subventions (12 000 euros) au titre de la jeunesse à quatre associations, dont deux avec conventions annuelles d'objectifs (18e et 19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. GAU

M. GAU présente ses félicitations pour le soutien fait à ces associations. C'est un échelon de plus dans leur accompagnement, leurs besoins ont été décuplés. Un pôle Jeunesse a notamment été créé dans un centre Paris Anim' proche.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

12. 2019 DASCO 112 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI

Mme MERZI présente la délibération, qui propose comme chaque année, la modification de sectorisation des écoles pour la rentrée prochaine. Pour rappel, les enfants sont inscrits dans les écoles, en fonction de leur rue de résidence, chaque rue étant associée à un secteur.

Ces secteurs scolaires s'inscrivent dans une démarche qui vise à assurer l'égalité de traitement, d'accueil entre enfants, et la mixité au sein de l'institution scolaire. Chaque modification doit veiller à maintenir la proximité de l'école et le lieu de résidence des enfants, la cohérence géographique entre les écoles maternelles et élémentaires, en respectant l'équilibre sociologique, démographique, et la mixité sociale. Différents travaux peuvent être menés dans le cadre de la sectorisation pour harmoniser les secteurs. Il y a un travail plus

conséquent sur le projet qui est proposé d'adopter, sur l'école maternelle Léman-Belleville, où la réalité des effectifs, la baisse de ces effectifs, ont modifié la structure de l'école, fragilisant l'institution scolaire sur ce secteur. Le projet de sectorisation vise vraiment à l'harmonisation. Une alerte est formulée sur la baisse des effectifs dans les écoles concernées.

Il est donc proposé, dans le cadre de cette délibération, travaillée de concert avec toute la communauté éducative (enseignants, inspection, parents d'élèves) une modification de sectorisation, dite « en escalier », d'une partie des élèves actuellement en projet de scolarisation à l'école Bois vers l'école Romainville, puis de l'école Romainville vers l'école Léman-Belleville, pour permettre une remontée des effectifs sur l'école maternelle Belleville. Cette sectorisation permettra à l'issue d'une première année de faire évoluer les effectifs de l'école Léman-Belleville d'une quinzaine d'élèves, sans fragiliser les écoles, participant à ce mouvement « en escalier ». À l'issue de cette période de trois ans, la réouverture d'une cinquième classe à l'école Léman-Belleville est espérée. Le projet qui pourrait démarrer à la rentrée scolaire 2020 permettrait pour les élèves entrants de renforcer sur une première année l'école maternelle Lemans-Belleville de 10 enfants la première année, et envisager la pérennité de cette école et de ses équipes.

Afin de permettre d'évaluer au plus juste ce projet, une commission d'évaluation sera mise en place chaque année avec la communauté éducation, et l'IEN pour évaluer les effectifs et travailler à la juste répartition des demandes de dérogations sur ces écoles pour maintenir les effectifs stables sur les trois écoles.

M. DAGNAUD remercie pour cette présentation, et souligne l'exemplarité du projet, qui conforte des écoles fragilisées. C'est un travail de consolidation des écoles, dans les quartiers nécessaires.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur:

13. 2019 DAE 286 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. WANG, M. BOHBOT

M. BOHBOT commente cette délibération sur les kiosquiers, qui concerne deux kiosquiers de l'arrondissement. La question est posée du rapport entre le manque à gagner des commerçants à cause des travaux, et l'indemnité proposée par la Ville de Paris. Les kiosquiers sont-ils satisfaits de cette situation ?

M. WANG dit que ce n'est pas la première délibération de ce type, sur laquelle le conseil doit s'exprimer. Il y a deux dossiers ce mois-ci, car ce sont les kiosquiers qui font une demande d'indemnités. Le kiosquier fournit son propre chiffre d'affaires sur la même période de l'année, c'est lui qui déclare, et après un calcul (nombre de jours fermés, etc.), l'indemnité est obtenue. A priori, le kiosquier est satisfait de l'indemnité, car il n'aurait pas signé.

M. DAGNAUD salue à cette occasion la réouverture du kiosque avenue de Laumière, qui fait partie des kiosques indemnisés et réaménagés, car ces kiosques étaient vétustes. Il a fallu réaliser des travaux, qui ont tardé avec les vacances d'été. Après plusieurs mois d'interruption, les habitants ont retrouvé l'usage de ces kiosques, dont l'implication dans la vie locale est soulignée. Ces kiosques participent à l'animation du quartier, ce sont des acteurs de la circulation des idées et des informations, des partenaires majeurs de la vie démocratique collective. Un hommage mérité leur est rendu à cette occasion.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur:

14. 2019 DLH 75 Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 61bis-63 rue de l'Ourcq (19e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 14 logements sociaux demandés par l'Immobilière 3F.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

15. 2019 DLH 187 Réalisation 18 rue Pradier (19e) d'un programme de création de 4 logements PLS et de 11 logements locatifs intermédiaires par France Habitation.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16. 2019 DU 178 Dénomination rue de la Gare (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17. 2019 DLH 202 Réalisation groupe « Villette-Stemler » 50 à 56 boulevard de la Villette - 7, 11, 15, 19, 23, 24, 26 cité Saint-Chaumont (19e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et M. Dan LERT, co-rapporteurs:

18. 2019 DLH 164 Réalisation 32-34, rue Riquet (19e) d'un programme de rénovation de 67 logements sociaux par la société Immobilière 3F.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et Mme Léa FILOCHE, co-rapporteurs:

19. 2019 DEVE 154 Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e) et de stades (13e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

20. 2019 DEVE 134 Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'Oyas.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2019 DEVE 171 Communication sur la convention d'occupation du domaine public avec l'association « le lien des lilas » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé (19e).

Ce projet de délibération est reporté à la séance du prochain Conseil d'arrondissement.

22. 2019 DFPE 219 Subvention (112 444 €) prorogation et avenant n° 3 avec le CASVP (19e) pour la crèche collective « À Tire d'Aile » (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Adjil AHOU DIAN, co-rapporteurs :

23. 2019 DASES 247 Subventions (69 400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles de neuf espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif ville, vie, vacances.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteuses:

24. 2019 DFPE 206 Resserrer les liens familles/école/collège - Subventions (156 750 euros) à 22 associations pour leurs actions dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20^e arrondissements.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN, rapporteur:

25. 2019 DDCT 143 Subventions (177 816 euros), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

26. 2019 DDCT 151 Subventions d'investissement (110 000 euros) à 10 associations situées en quartiers populaires.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2019 DDCT 153 Subventions (80 000 euros), conventions et avenants avec 11 associations dans le cadre du Plan d'action pour les quartiers populaires parisiens.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2019 DDCT 158 Avenants à 26 Conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteurs:

29. 2019 DDCT 148 Subventions accordées à 9 centres sociaux et culturels œuvrant en direction des enfants ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité, dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

30. 2019 DAE 19 Subventions de fonctionnement (140 176 €) à 15 structures de l'ESS, adhésion à l'association Acteurs du Tourisme Durable (1 575 €) et au Labo de l'ESS (2500 €).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

31. 2019 DAE 252 Budget participatif - Subventions d'investissement (85 820 euros) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE et Mme Séverine GUY, co-rapporteuses:

32. 2019 DAE 287 Subventions (20 500 euros) accordées à trois structures pour le développement de l'entrepreneuriat des publics migrants.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE et Mme Sophie MINDAY, co-rapporteuses :

33. 2019 DAE 288 Budget Participatif - Subventions (77 000 euros) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur:

34. 2019 DJS 193 Subvention (6 000 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association Tatane (14e et 19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

35. 2019 DASES 282 subventions relatives au fonctionnement de 5 bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, Au bagage du Canal, et la Bagagerie 20.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

36. 2019 DFA 95 Maison des Réfugiés (19e) - demande de subvention (3 437 662,24 €) à l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT, rapporteur :

37. 2019 DPE 32 Subvention (17 000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Tatiana POUDYOT et M. Éric THÉBAULT co-rapporteurs :

38. 2019 DASES 281 Subventions (5 200 euros) à 3 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de Handicap.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur:

39. 2019 DAC 18 Approbation de l'adhésion de la ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

40. 2019 DAC 82 Budget participatif 2017 #coupsdeculture : Subvention (30 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre Paris Villette (18e et 19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

41. 2019 DAC 247 Fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal, 39 - 41 rue des Ardennes (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

42. 2019 DAC 315 Subvention (2 000 euros) à l'association le Grand Belleville (11e, 19e, 20e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

43. 2019 DAC 320 Subvention (8 000 euros) à l'association Fanatikart (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

44. 2019 DAC 376 Budget participatif : Mise en œuvre du projet #Musiquepour tous. Subvention (21 000 euros) et convention d'équipement avec l'association Les Petits riens (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

45. 2019 DASCO 84 Divers collèges - Dotation (6 000 euros) et Convention de Partenariat avec la ComUE « Université de recherche Paris Sciences et Lettres ».

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

46. 2019 DASCO 92 Divers collèges parisiens - Subventions (15 650 euros) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens ».

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

47. 2019 DASCO 106 Indemnisation amiable de MMA IARD S.A. subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Philippe NAWROCKI et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteurs:

48. 2019 DJS 186 Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

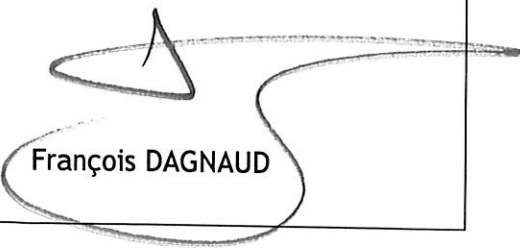
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h45.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 26 novembre 2019 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD